

S É N A T

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979-1980

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 10 janvier 1980. *Présidence de M. Eeckhoutte, président.* — La commission a désigné **M. Tinant** comme **rapporteur** pour avis du projet de loi d'orientation agricole n° 129 (1979-1980), adopté par l'Assemblée Nationale, dont la commission des affaires économiques et du plan est saisie au fond.

La commission a ensuite arrêté sa position sur la **procédure d'examen du nouveau projet de loi de finances pour 1980.**

Le président a rappelé les conditions dans lesquelles la première loi de finances avait été annulée par le Conseil constitutionnel. Il a exposé que, devant le dépôt du nouveau projet, la commission avait le choix entre trois attitudes :

La première se bornerait à confirmer purement et simplement les conclusions de tous les avis de la commission à la fin de 1979.

La seconde consisterait à présenter un avis unique rédigé par les différents rapporteurs pour avis. Ce document pourrait insister sur tous les faits marquants intervenus depuis le vote du budget dans les secteurs relevant de la commission.

En troisième lieu, la commission pourrait décider de ne pas se saisir pour avis du projet dans la mesure où la décision du Conseil constitutionnel portait sur l'irrégularité des délibérations de l'Assemblée nationale.

Un large débat s'est instauré auquel ont participé, outre le président, MM. Carat, Chauvin, Fontaine, Guillaume, Habert, Marson, Miroudot, Séramy, Taittinger, Tinant.

Après que M. Miroudot eut rappelé que le Sénat avait consacré 166 heures de débats à l'examen du premier projet de loi de finances, M. Chauvin a fait valoir que ce projet avait été annulé par le Conseil constitutionnel pour des motifs qui laissaient hors de cause le Sénat qui avait rempli son mandat en toute conscience. Il serait fâcheux, a affirmé M. Chauvin, de donner à penser que notre travail devrait être remis sur le métier parce qu'il aurait été mal fait.

En conclusion, la commission a décidé de ne pas intervenir dans les débats relatifs à l'examen des différents budgets et elle a laissé à son président le soin de s'en expliquer dans la discussion générale.

Le président Eeckhoutte a ensuite fait approuver un **programme de travaux et de visites** relatif au **domaine des arts.**

Enfin, il a proposé que la commission demande au Sénat de s'associer à la **célébration de l'année du patrimoine.** La commission a décidé de présenter au bureau du Sénat un projet comportant plusieurs manifestations radiodiffusées et télévisées dont le cadre serait le palais du Luxembourg lui-même. Il s'agirait par-là d'en faire mieux connaître et apprécier la valeur historique et artistique.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Jeudi 10 janvier 1980. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — Le président a, tout d'abord, **examiné** la **procédure** à suivre par la commission au cours du **nouvel examen** du **projet de loi de finances pour 1980** qui doit être discuté par le Sénat à partir du mardi 15 janvier 1980.

Il a informé ses collègues qu'aux termes des décisions prises par la conférence des présidents, les interventions éventuelles faites au nom d'une commission ne pourraient dépasser dix minutes et que les interventions individuelles ne pourraient excéder cinq minutes, à raison d'une par groupe pour chaque fascicule budgétaire.

Il a estimé dans ces conditions préférables que les observations d'ensemble de la commission soient présentées en une seule fois, à l'occasion de la discussion générale.

Il en a été ainsi décidé, étant entendu que ces observations, qui pourraient porter notamment sur l'énergie et l'agriculture, seront présentées par le président en personne. La commission a convenu de se réunir le mardi 15 janvier 1980, à quinze heures quinze pour examiner les termes de cette intervention.

Concernant la **loi d'orientation agricole**, le président a indiqué à ses collègues que la prochaine **session extraordinaire**, consacrée à l'examen du projet, s'ouvrirait vraisemblablement fin février et que la commission commencera à examiner ce projet dès le 16 janvier. Il a fourni à titre indicatif un calendrier des premières réunions à prévoir dans ce but, jusqu'au 24 janvier prochain.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Vendredi 28 décembre 1979. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à l'examen du projet de loi n° 146 (session extraordinaire 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants.

M. Edouard Bonnefous, président, a présenté les raisons expliquant la réunion de la commission et exposé l'échéancier probable de ses futurs travaux après le dépôt par le Gouvernement d'un nouveau projet de loi de finances pour 1980.

MM. Jacques Descours Desacres, Marc Jacquet, Josy Moinet, Geoffroy de Montalembert, Henri Tournan sont alors intervenus sur ce point.

Après une courte suspension de séance, M. Jacques Descours Desacres a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants.

La commission a alors adopté l'article unique du projet et émis un avis défavorable aux amendements numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10.

Elle a décidé d'arrêter sa position sur l'amendement n° 9 en fonction des explications du Gouvernement.

Sur un amendement n° 11 de M. Anicet Le Pors et des membres du groupe communiste tendant à la suppression du deuxième alinéa de l'article unique du projet, et après un large débat auquel ont pris part M. Edouard Bonnefous, président, M. Jacques Descours Desacres, rapporteur, MM. Anicet Le Pors, Marc Jacquet, Paul Jargot, Raymond Marcellin et Josy Moinet, la commission a estimé nécessaire d'entendre les explications du Gouvernement en séance publique.

Mercredi 9 janvier 1980. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a examiné, sur le rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général, le projet de loi de finances pour 1980 (Assemblée nationale n° 1560).

Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles le Parlement était à nouveau saisi du projet de loi de finances pour 1980, le rapporteur général a indiqué que, pour l'essentiel, le nouveau projet de loi reprenait le texte qu'avait élaboré au mois de décembre la commission mixte paritaire et qu'avait ensuite adopté le Sénat. Il apparaît dès lors au rapporteur général que le texte du projet gouvernemental pourrait être adopté sans modification par le Sénat.

M. Maurice Blin a ensuite présenté les différences mineures existant entre le texte précédemment adopté et le nouveau projet (régime fiscal du Crédit mutuel, économies à réaliser sur les crédits votés, dates d'entrée en vigueur de certains articles).

En conclusion de son exposé, le rapporteur général a proposé à la commission d'adopter sans modification le texte du projet gouvernemental, sous réserve de l'aboutissement des procédures en cours de l'Assemblée Nationale.

Après une question de M. Marc Jacquet sur la date de création de la commission qui sera chargée de rechercher la réalisation d'économies, MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial des crédits de la culture, Christian Poncelet, rapporteur spécial des comptes spéciaux du Trésor, Yves Durand, rapporteur spécial des crédits du commerce et de l'artisanat, et Raymond Marcellin, rapporteur spécial des crédits de l'environnement, ont présenté des observations sur les crédits des départements ministériels correspondants.

M. Jacques Descours Desacres a ensuite demandé que fût confirmé l'engagement du Gouvernement relatif à la tranche communale du fonds spécial d'investissement routier, et que les rapporteurs spéciaux soient à l'avenir consultés sur les majorations de crédits proposées par le Gouvernement en seconde délibération.

M. Anicet Le Pors a estimé que le projet de loi de finances soumis au Parlement ne tenait pas compte de l'évolution récente de la situation économique et exprimé l'intention du groupe communiste de déposer des amendements.

Le président Edouard Bonnefous a critiqué la charge fiscale grevant les produits pétroliers qui a, selon lui, une incidence inflationniste certaine.

M. Henri Duffaut est ensuite intervenu dans le même sens que le président Edouard Bonnefous et M. Anicet Le Pors, pour souligner le caractère irréaliste des hypothèses économiques sous-tendant le projet de loi de finances pour 1980 et critiquer la politique économique du Gouvernement qui, selon M. Henri Duffaut, aggrave l'inflation.

A la demande de M. Christian Poncelet, rapporteur spécial des comptes spéciaux du Trésor, la commission a chargé son rapporteur général de prendre l'attache du Gouvernement pour que le texte qui sera transmis au Sénat à l'issue des travaux de l'Assemblée Nationale corresponde, en ce qui concerne la voirie communale, aux engagements pris par le Gouvernement devant le Sénat.

Sous cette réserve, la commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption du projet de loi de finances pour 1980 dans le texte soumis par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale.